



Conseil d'administration

316^e session, Genève, 1-16 novembre 2012

GB.316/PFA/5

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

Date: 10 octobre 2012

Original: anglais

CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions financières: Rapport sur l'avancement de l'examen des dépenses

Objet du document

Le présent document rend brièvement compte des travaux du Comité d'examen des dépenses créé par le Directeur général à la suite de la discussion des Propositions de programme et de budget pour 2012-13. Il contient une proposition visant à modifier l'article 9.1 c) du Statut du personnel et le paragraphe 19 de l'annexe III du Statut du personnel relative aux frais de voyage et de déménagement (voir le projet de décision au paragraphe 29).

Objectif stratégique pertinent: Tous les objectifs stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Approbation des amendements au Statut du personnel.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Lorsqu'elles seront pleinement mises en œuvre, les mesures proposées généreront des gains d'efficacité et des économies.

Suivi nécessaire: Si le Conseil d'administration en décide ainsi, l'amendement de l'article 9.1 c) du Statut du personnel et du paragraphe 19 de l'annexe III du Statut du personnel comme indiqué au paragraphe 14.

Unité auteur: Secteur de la gestion et de l'administration (ED/MAS).

Documents connexes: GB.312/PFA/7/1(Rev.); GB.306/PFA/12/3; GB.310/10/3(Rev.).

Introduction

1. A la suite du débat du Conseil d'administration portant sur les Propositions de programme et de budget pour 2012-13, le Directeur général a annoncé sa décision avec effet immédiat de créer un comité interne de haut niveau chargé d'examiner les dépenses (Comité d'examen des dépenses)¹. Ce comité institue des équipes spéciales chargées d'examiner les structures, les méthodes et les processus de travail pour renforcer l'efficacité de la prestation de services et des activités. Les équipes spéciales sont composées de membres du personnel à tous les niveaux, y compris des administrateurs, des prestataires ou des bénéficiaires de services. Les examens sont transversaux et ne sont pas limités par les structures organisationnelles actuelles.
2. Le Comité d'examen des dépenses, qui appuie le processus de réforme du Conseil d'administration et de la Conférence, a créé des équipes spéciales chargées d'analyser les coûts et les activités dans les domaines suivants:
 - frais de voyage et politiques relatives à leur remboursement;
 - impression et publications;
 - impression et photocopie de bureau;
 - administration du réseau local.

Réformes du Conseil d'administration et de la Conférence

3. La mise en œuvre des réformes concernant les méthodes de travail du Conseil d'administration a débuté lors de la session de novembre 2011. La rationalisation de l'ordre du jour et l'amélioration de la planification et de l'organisation du programme des séances, y compris la mise en place d'une seule et même session plénière, ont contribué à renforcer l'efficacité du Conseil d'administration. Les points suivants méritent d'être soulignés:
 - En novembre 2011, les coûts d'interprétation ont diminué de près de 15 pour cent et le nombre d'heures supplémentaires de près de 10 pour cent par rapport à la session de novembre 2010, ce qui a permis de réaliser, selon les estimations, des économies d'environ 140 000 dollars des Etats-Unis.
 - Le nombre de questions à l'ordre du jour a diminué: 45 à la session de mars 2012 contre 55 en novembre 2011, 69 en mars 2011 et 72 en novembre 2010.
 - Le nombre de documents à l'ordre du jour est également en recul: 60 à la session de mars 2012 contre 70 en novembre 2011, 94 en mars 2011 et 91 en novembre 2010.
 - Le système de présentation de rapports en ligne a donné des résultats positifs et les demandes de modification ont été très peu nombreuses.
4. Le contrôle des dépenses liées au Conseil d'administration se poursuivra pour tirer pleinement parti de son nouveau mode de fonctionnement.

¹ Document GB.310/10/3(Rev.), annexe II, p. 61.

5. Compte tenu de la structure actuelle des discussions du Conseil d'administration, il semblerait cependant prématuré de tirer des conclusions définitives sur l'impact réel de la mise en œuvre du paquet de réformes avant l'examen du prochain programme et budget (novembre 2012 et mars 2013)². Comme il a été précisé dans le paquet de réformes adopté en mars 2011, le Conseil d'administration aura la possibilité d'examiner la mise en œuvre effective des réformes en novembre 2013 et de procéder aux ajustements nécessaires.
6. L'examen du fonctionnement de la Conférence est en cours. La réduction réelle de la provision budgétaire prévue pour la Conférence (535 000 dollars E.-U.), adoptée dans le cadre du programme et budget pour 2012-13, a été effectuée en prévision des dispositions révisées, plus efficaces sur le plan des coûts, mises en œuvre à partir de 2012. Tous les postes de dépenses du budget de la Conférence ont été examinés attentivement dans le cadre de la préparation de la 101^e session de la Conférence. Les mesures de réduction des dépenses mises en œuvre en 2012 ont permis d'économiser environ 580 000 dollars, montant qui dépasse légèrement la cible fixée dans le programme et budget. On citera notamment les mesures suivantes:
 - réduction du coût des recrutements extérieurs (y compris celui des services d'interprétation);
 - limitation du nombre des séances du soir ou de nuit des commissions non normatives;
 - réduction des heures supplémentaires;
 - diminution des frais de location des installations et équipements de la Conférence.
7. La décision de terminer la Conférence une demi-journée plus tôt que ce qui avait été prévu au départ a aussi eu un impact sur ces économies. La viabilité de toutes les économies calculées sera étudiée de près pendant la session de 2013 de la Conférence.
8. Les méthodes de travail du Département des services des relations, réunions et documents sont réexaminées dans le contexte des réformes du Conseil d'administration et de la Conférence. Un audit opérationnel a débouché sur le regroupement en une seule entité des fonctions de traduction et de traitement de texte. La chaîne de production des documents officiels est en cours d'examen et une unité centrale de coordination des documents devrait être pleinement opérationnelle au début de 2013. Ces changements auront un impact positif sur le rapport coût-efficacité des services des documents.

Voyages

9. Les discussions se sont poursuivies avec le Comité du syndicat du personnel sur une série de mesures concernant les conditions de travail durant les voyages, ainsi que sur des idées visant à améliorer la gestion des voyages, à réduire les frais de voyage et à harmoniser les dispositions en matière de voyage avec celles des autres organisations des Nations Unies.

² Du fait de la structure actuelle de la discussion des propositions de programme et de budget, la session de mars de la seconde année d'une période biennale donnée est plus longue d'une semaine que la session de mars de la première année afin de permettre une analyse et une discussion approfondies des propositions de la période biennale suivante.

- 10.** Conformément à la demande du Conseil d'administration et à l'opinion du Comité de négociation paritaire selon lesquelles des mesures efficaces et rentables devraient être appliquées aussitôt que possible pendant la période biennale 2012-13, le Directeur général a décidé de mettre en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2013, les mesures d'économies ci-après pour tous les voyages effectués par le personnel du BIT:
- la durée de voyage minimale ouvrant droit à la classe affaires passera de cinq à neuf heures, conformément aux normes de voyage appliquées par la grande majorité des organisations des Nations Unies;
 - les dispositions concernant les indemnités journalières de subsistance ont été modifiées de manière à:
 - a) exiger la fourniture d'une preuve des frais de logement, pour justifier le droit à une indemnité journalière de subsistance complète;
 - b) supprimer le supplément d'indemnité journalière de subsistance de 15 pour cent versé aux fonctionnaires de grade D1 et au-dessus;
 - c) prévoir la suppression de la demi-journée d'indemnité journalière de subsistance payée pour le dernier jour de voyage.
- 11.** Le montant estimatif des économies que cet ensemble de mesures permettra de réaliser dans le budget ordinaire s'élève environ à 1,6 million de dollars pour une période biennale complète.
- 12.** Ces mesures d'économie seront assorties d'une série d'améliorations des conditions de travail lors des voyages, qui figurent dans une convention collective récemment conclue avec le Comité du syndicat du personnel pour donner suite aux préoccupations du personnel en ce qui concerne la fatigue, la sécurité et la santé et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Parmi ces améliorations, on peut citer:
- l'ajout du concept d'«itinéraire le plus direct» à l'obligation générale de voyager selon l'itinéraire le plus économique, conformément aux politiques en matière de voyages des autres organisations des Nations Unies;
 - une disposition prévoyant des ajustements possibles à la nouvelle limite de neuf heures pour voyager en classe affaires, lorsque les conditions médicales ou de sécurité le justifient, ou en cas d'itinéraires particulièrement pénibles;
 - l'extension du droit à la classe affaires aux activités officielles de formation liées au travail;
 - l'octroi d'un congé de compensation pour les jours fériés ou les jours de repos hebdomadaire utilisés pour effectuer un voyage officiel ou pour les jours fériés que perd le fonctionnaire devant se rendre en mission dans un pays où ces jours ne sont pas fériés;
 - le droit à une période de repos plus longue en cas de voyage de nuit en classe économique;
 - l'introduction d'une limite de la durée totale des voyages en mission qu'un fonctionnaire peut être appelé à effectuer pendant une année considérée (90 jours civils), ainsi que d'une durée maximale de chaque mission (30 jours) et d'un intervalle minimal entre deux missions (7 jours).

13. D'autres améliorations de la gestion globale des voyages seront aussi mises en œuvre, notamment une nouvelle approche centralisée de la budgétisation des vidéoconférences, qui devrait encourager un plus grand recours à cette technologie en lieu et place des voyages, ainsi que des directives et des consignes révisées permettant de mieux tirer parti des avantages liés à une meilleure planification et à l'achat des billets bien à l'avance.
14. Les changements ci-dessus apportés à la politique du BIT en matière de voyage seront introduits par le biais du Système de gestion des documents de gouvernance interne (IGDS). Deux de ces changements impliquent cependant des amendements au Statut du personnel qui nécessitent l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Article 9.1 c), concernant la définition des frais de voyage remboursables:

Le voyage doit normalement être effectué selon l'itinéraire ~~et par le mode de transport le plus direct~~ et les plus économiques, compte tenu, dans la mesure du possible, des préférences du fonctionnaire intéressé.

Paragraphe 19 de l'annexe III concernant la suppression de la demi-journée d'indemnité journalière de subsistance pour le dernier jour de voyage:

Pour le calcul des indemnités de subsistance, on entend par «jour» la période de vingt-quatre heures s'écoulant de minuit à minuit. Sous réserve des dispositions du paragraphe 20 ci-dessous, l'indemnité complète est payée pour tous les jours pendant lesquels le fonctionnaire est considéré comme étant en déplacement; ~~elle est réduite de moitié pour le dernier jour de voyage.~~

Impression et publications

15. Deux équipes spéciales étroitement coordonnées examinent actuellement les coûts et les processus métiers dans ce domaine. La première, dirigée par le directeur de l'Institut international d'études sociales et qui collabore étroitement avec la Commission de la recherche et des publications, a été chargée d'examiner la qualité et le volume des publications du Bureau. La seconde équipe, dirigée par la directrice du Service de production, impression et distribution des documents et publications étudie les moyens de production et de diffusion des publications.
16. La Commission de la recherche et des publications s'attache à définir une approche plus ciblée en matière de recherche et de publications. Conformément au programme et budget pour 2012-13, les travaux de recherche s'articuleront autour de quatre thèmes clés et l'équipe spéciale coordonne les activités de recherche pour chacun de ces thèmes. L'objectif est de rechercher des complémentarités entre les thèmes clés et d'identifier les lacunes en matière de recherche. Un site Web dédié, comme il en existe dans d'autres grandes organisations internationales, a été lancé et une série de recherches du BIT a été créée pour chacun des quatre thèmes. Le processus d'évaluation par les pairs sera encore renforcé pour assurer la qualité des publications, en particulier celle des rapports globaux (*Tendances mondiales de l'emploi*, *Rapport mondial sur les salaires*, *Rapport sur le travail dans le monde* et *Rapport sur la sécurité sociale dans le monde*). Un comité de rédaction a été créé pour établir un processus de planification des publications. La diffusion des publications sera examinée pour définir les moyens les plus efficaces et les plus efficaces de mener à bien cette tâche.
17. La seconde équipe spéciale, qui bénéficie de l'appui d'un consultant, examine actuellement les méthodes de travail et les processus métiers dans la production et la distribution des documents et publications en vue de renforcer l'efficacité et d'améliorer

la qualité des services. L'OIT recourra de plus en plus à divers produits de type numérique pour diffuser ses travaux. L'utilisation de technologies modernes pour la production de documents, telles que l'impression à la demande, nécessitera la mise en place d'outils de gestion et de planification plus modernes. Un examen des méthodes de travail et des processus métiers dans l'ensemble du cycle de production permettra d'élaborer une nouvelle politique de distribution, de définir les besoins opérationnels des utilisateurs en vue de la mise au point d'un système moderne de gestion du processus de publication et de formuler des recommandations visant à modifier les processus internes. Toutes les unités compétentes du Bureau sont associées à cet examen.

18. Le montant estimatif des économies que cette réforme permettra de réaliser une fois qu'elle aura été pleinement mise en œuvre sera calculé en tenant compte du volume de publications, des moyens de diffusion et du coût de production.

Impression et photocopie de bureau

19. Les bâtiments du siège sont équipés de machines multifonctions, louées et partagées, permettant d'imprimer, de photocopier, de télécopier et de numériser, qui sont situées dans les parties communes et centrales et reliées aux ordinateurs de bureau par l'intermédiaire du réseau local. Aujourd'hui, ces machines multifonctions sont à la disposition de tous les membres du personnel, mais certaines unités ont également la possibilité d'utiliser, en plus de ces machines, des imprimantes de bureau. Plus de 1 200 de ces imprimantes sont actuellement en service.
20. Une équipe spéciale a procédé au siège de l'OIT à un examen des services d'impression et de leurs coûts et a établi que l'on pourrait économiser près de 550 000 dollars par période biennale en utilisant exclusivement des machines multifonctions louées et partagées pour l'ensemble des tâches d'impression. Pour y parvenir, il convient de ne pas remplacer et de retirer progressivement les imprimantes de bureau, sauf dans certains cas exceptionnels. L'achat d'imprimantes de bureau sera centralisé comme pour les ordinateurs de bureau et ne sera autorisé que dans des circonstances exceptionnelles (confidentialité, convenance des fonctionnaires de haut rang, impossibilité pratique d'installer des machines multifonctions, etc.).
21. Cette mesure sera mise en œuvre au début de 2013 lorsque le contrat actuel de location des machines multifonctions viendra à expiration. Le Bureau bénéficiera d'une récente procédure d'appel d'offres menée à terme par l'Office des Nations Unies à Genève concernant la location de machines multifonctions permettant d'imprimer, de photocopier, de télécopier et de numériser et passera un contrat avec le fournisseur choisi. Le contrat prévoit notamment la fourniture de consommables et de services d'appui. Cette procédure commune évitera les frais et les retards qu'impliquerait une procédure d'appel d'offres lancée par le BIT.
22. Cette mesure se traduira, en outre, par les avantages suivants:
 - Le Bureau n'aura désormais plus besoin d'acheter, de stocker et de distribuer plusieurs types de cartouches pour imprimantes de bureau, ce qui permettra également de supprimer le traitement des diverses commandes et factures.
 - Le Bureau n'aura désormais plus besoin d'assurer le traitement des commandes et factures pour l'achat d'imprimantes de bureau.
 - Les imprimantes seront paramétrées pour imprimer recto-verso par défaut, ce qui réduira la consommation de papier et améliorera l'empreinte écologique du BIT.

- Le retrait progressif des imprimantes de bureau permettra de réduire la consommation d'électricité.

Administration du réseau local

23. Le Bureau de l'informatique et des communications (ITCOM) ainsi que des unités opérationnelles se répartissent les tâches relatives à l'administration du réseau local au siège. Certaines unités recrutent du personnel pour remplir cette fonction et d'autres font appel au personnel d'ITCOM. Ces modalités d'organisation ne sont pas conformes aux meilleures pratiques en matière de service et de support informatiques.
24. Une équipe spéciale composée de représentants d'ITCOM, du Département du développement des ressources humaines (HRD), du Syndicat du personnel, d'unités opérationnelles et d'administrateurs du réseau local et secondée par un consultant externe a été créée. Une analyse initiale a révélé que la qualité des services variait considérablement au sein du Bureau et que la charge de travail était inégalement répartie. L'adoption progressive d'un modèle de service centralisé améliorerait considérablement l'administration du réseau, de la façon suivante:
 - Les administrateurs du réseau local feraient partie de l'équipe d'ITCOM ou seraient placés sous son autorité, ce qui permettrait d'assurer une supervision par des informaticiens, de renforcer la collaboration sur le plan technologique, d'améliorer les perspectives de carrière et de fournir une formation technique continue.
 - Les niveaux de service seraient uniformisés dans toutes les unités du siège.
 - Les chefs d'unités au siège n'auraient plus besoin de recruter des informaticiens ni de les superviser et n'auraient pas à prendre les dispositions nécessaires pour assurer le service en leur absence.
25. La mise au point des scénarios possibles devrait être achevée en octobre et une décision définitive devrait être prise à la fin de 2012.

Aller de l'avant

26. Le nouveau Directeur général et son équipe de direction sont résolus à optimiser toutes les activités de l'OIT. Efficacité, transparence, travail d'équipe et réactivité sont les clés de la réussite de l'Organisation. L'équipe de transition a lancé un programme détaillé de consultations avec le personnel et avec certaines unités pour élaborer des propositions concrètes de réforme et de changement. Ces consultations et les examens menés par le Comité d'examen des dépenses seront pleinement pris en compte lors de l'élaboration des Propositions de programme et de budget pour 2014-15.
27. Le Comité d'examen des dépenses permet au Bureau de procéder à un examen critique de ses activités et de ses méthodes de travail. Conformément à l'objectif global consistant à utiliser les ressources de façon optimale, les pratiques de gestion, l'organisation des services d'appui administratif et la gestion des ressources financières feront l'objet d'une évaluation. Des propositions destinées à améliorer l'efficacité des services administratifs centraux seront élaborées.
28. Les structures organisationnelles et de direction seront simplifiées et les attributions des cadres seront définies sur la base d'une définition précise des rôles et des niveaux de responsabilité.

Projet de décision

- 29. Le Conseil d'administration approuve les amendements proposés au Statut du personnel et autorise le Directeur général à modifier l'article 9.1 c) et le paragraphe 19 de l'annexe III du Statut du personnel comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessus.***